



Organisation des Nations Unies

Transcription de la conférence de presse ONE UN en RDC, le 3 février 2021 à Kinshasa

La conférence de presse des Nations Unies était animée à partir de Kinshasa par Mathias Gillmann, porte-parole de la MONUSCO par intérim et coordonnateur du Groupe de communication des Nations Unies.

Porte-parole de la MONUSCO par intérim [Mathias Gillmann] : Bonjour à tous, merci aux auditeurs de Radio Okapi et bienvenue dans cette nouvelle conférence de presse des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Avec nous depuis Goma, deux membres du bureau du porte-parole militaire de la MONUSCO le Major Mohamed Ouhmmi et son collègue le Major Mangure, et à mes côtés ici à Kinshasa, le Directeur du Bureau conjoint aux droits de l'homme, Aziz Thioye.

Avant ça, vous le savez, le mandat de Leila Zerrougui en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo et Cheffe de la MONUSCO touche à sa fin. Sa remplaçante, Bintou Keita de la Guinée, devrait arriver dans le pays dans les prochaines semaines.

En outre, le Secrétaire général a annoncé la nomination de Mr Khassim Diagne du Sénégal en remplacement de David Gressly des Etats-Unis en tant que Représentant spécial adjoint pour la protection et les opérations. Mr Diagne devrait lui aussi prendre ses nouvelles fonctions dans les semaines qui viennent. Evidemment, dès que Mme Keita et Mr Diagne seront dans le pays, vous aurez l'occasion de leur parler.

Dans le Nord-Kivu, la Section des Affaires Civiles de Goma a tenu ce 1er février 2021 une consultation avec 10 acteurs locaux clés dont 2 femmes pour discuter des moyens de prévenir les tensions communautaires à Bwalanda situé à 20 km au nord-est de Nyanzale. Au cours des échanges, le rôle important des chefs communautaires et des autorités coutumières locales a été souligné en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la cohabitation pacifique dans cette zone.

De même, une rencontre similaire a été également organisée au profit des jeunes de la chefferie de Bwito dans le village de Mutanda, c'est à 25 km au nord-est de Nyanzale. Treize chefs locaux dont cinq femmes ont participé à cette session. Et là aussi, les jeunes et les femmes leaders ont été particulièrement encouragés à aider les autorités locales à prévenir la violence et à renforcer la cohésion sociale.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlacy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de Goma, en partenariat avec le ministère provincial des Droits humains, organise demain à Munigi dans le territoire de Nyiragongo, la deuxième phase de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme. Cette manifestation implique les acteurs judiciaires, de la société civile, les autorités politico-administratives et la Police nationale congolaise.

Les participants vont échanger sur les contours de l'état d'urgence, sa portée et ses limites dans le cadre de la lutte contre la deuxième vague de la Covid-19 mais aussi sur le rôle de la police dans la protection des droits de l'homme, dans le cadre des mesures visant à lutter contre cette pandémie.

Je voulais également vous signaler que la MONUSCO a organisé lundi 1er février un atelier à Tshikapa avec une centaine de participants, visant à identifier les organisations de la société civile opérant dans la province du Kasai. C'est ce qu'on appelle un exercice de mapping. Ce travail est effectué en amont de la fermeture du sous-bureau de la MONUSCO à Tshikapa avant le mois de juin 2021.

Je vais donner la parole à mon collègue, le Major Mohamed Ouhmmi pour les nouvelles de la situation sécuritaire. Major vous avez la parole.

Bureau du porte-parole militaire [Major Mohamed Ouhmmi] : Bonjour tout le monde à Kinshasa et ici à Goma. J'ai le plaisir de vous donner le rapport des activités de la Force de la MONUSCO.

Au cours des trois dernières semaines, la Force a poursuivi ses activités dans ses zones de responsabilité en intensifiant ses activités, en particulier sur le territoire de Beni et en Tanganyika, et des patrouilles de dissuasion pour renforcer la protection des civils. Elle a mené un total de 6 595 activités, y compris des patrouilles de jour et de nuit, des patrouilles conjointes, escortes et reconnaissance aérienne. La Force a continué de coopérer avec d'autres acteurs de la sécurité. Au cours de cette période, les ingénieurs de la Force ont achevé certains travaux de génie civil qui ont aidé la population.

Sur le plan Opérationnel, les activités impliquant la protection des civils restent au premier plan de la planification des activités de la Force. La protection par la projection des forces reste l'un des moyens utilisés pour assurer la protection des civils. La Force a élaboré un rapport d'efficacité et établi des indicateurs pour mesurer l'efficacité des activités liées à la Protection des civils et au soutien aux FARDC, dans le but d'améliorer sa performance et sa réactivité pour s'acquitter du mandat de la MONUSCO.

Pour le Secteur Nord qui couvre la province de l'Ituri, la Force a effectué des patrouilles conjointes régulières avec l'UNPOL, les FARDC et la PNC et des patrouilles de liaison pour une domination robuste dans les principaux points chauds et axes, dissuadant les groupes armés, tout en maintenant la circulation le long de la RN-27 et d'autres routes. Aussi le commandant du Secteur Nord a organisé

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

des réunions avec les acteurs de la sécurité dans la région pour renforcer la coopération et la confiance entre la MONUSCO et les acteurs humanitaires et la confiance de la population locale en la MONUSCO.

Pour la Brigade d'intervention de la Force (FIB) qui est active en territoire de Beni, la FIB et les FARDC ont poursuivi leurs patrouilles intensives et leur coopération pour dissuader les groupes armés et protéger les civils. Conjointement avec les FARDC, la FIB a lancé de solides patrouilles dans la zone. Le commandant de la FIB a eu une réunion avec la cheffe de bureau de Beni, les FARDC et le gouverneur du Nord Kivu pour discuter de deux sujets : une approche globale pour améliorer la situation sécuritaire et l'assistance à la communauté.

Pour le Secteur central (CS), active dans la province du Nord-Kivu, la Force a continué d'assurer sa présence, renforcer la confiance de la population locale en la MONUSCO et réduire les activités des groupes armés, fournissant des escortes aux agences des Nations Unies, en renforçant la collaboration avec plusieurs acteurs de la sécurité, et en effectuant une patrouille de surveillance nocturne.

Pour le Secteur Sud (SS) qui opère dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika, au cours de la période considérée, le Secteur Sud a accéléré son rythme opérationnel en maintenant une posture solide à travers des activités de jour et de nuit dans les points chauds identifiés, notamment en vue d'assurer la liberté de mouvement le long de la RN-5.

Dans le cadre de la coopération civilo-militaire, les moyens de génie civil de la Force ont participé à divers projets de soutien à la population, en étroite coopération avec le gouvernement local. Ils ont activé les travaux de réhabilitation accélérée de la route Boga-Bukiringi-Tchabi sur 27 km.

A Beni, la réhabilitation accélérée de la route qui mène à la prison de Kangbaya à Beni et réhabilitation de la route principale Beni-Butembo.

A Uvira, la réhabilitation de la route de Kala à Uvira dans une zone de la route RN-5 particulièrement vulnérable aux inondations.

A Uvira, toujours, la réhabilitation de la RN-5 sur le pont de Kawamvira. En raison de glissements de terrain importants provoqués par de fortes pluies à Uvira, plus de 100 maisons ont été endommagées et ensablées le long du cours inférieur de la rivière Kawamvira.

A Goma, une assistance en équipements pour la construction du pont temporaire du Kihira. Le pont principal sur la rivière Kihira à Sake s'est effondré lors des récentes pluies à Goma.

Enfin, le commandant adjoint de la force poursuit sa visite opérationnelle sur le terrain dans l'est de la RDC.

N'hésitez pas à poser des questions si vous en avez. Merci.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Porte-parole de la MONUSCO par intérim [Mathias Gillmann] : Merci beaucoup Major Ouhmmi. Avant de donner la parole à Aziz, je voudrais vous informer que le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations, David McLachlan-Karr, a conclu aujourd'hui une visite de trois jours dans la province du Nord Ubangi. David McLachlan-Karr a conduit une délégation des agences des Nations Unies, du Forum des ONG humanitaires et de la Commission nationale pour les réfugiés à Yakoma et Gbadolite, afin d'évaluer la situation des réfugiés centrafricains arrivés en RDC dans cette province.

À Yakoma, où une dernière vague est arrivée début janvier 2021, le Coordonnateur humanitaire a visité le site d'enregistrement biométrique installé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés afin d'identifier le nombre de ces réfugiés dont certains sont revenus en RDC où ce mouvement est observé depuis 2013. David McLachlan-Karr s'est aussi rendu dans le groupement de Modale, à 35 km de Yakoma, où sera érigé le site devant accueillir ces réfugiés.

De ses échanges avec les réfugiés, les autorités locales ainsi que les acteurs humanitaires déjà à l'œuvre dans la province, il se dégage des besoins multisectoriels pour ces réfugiés. Les problèmes d'accès aux bénéficiaires, suite au délabrement des routes, ont aussi été soulignés.

Par ailleurs, le Coordonnateur humanitaire a insisté auprès des acteurs d'aide déjà opérationnels sur le terrain sur la nécessité de combattre les pratiques d'abus et exploitation sexuels ainsi que celles de fraude, rappelant que les Nations Unies appliquent la politique de tolérance zéro en la matière.

Sans plus tarder, je donne la parole à Aziz.

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Merci Mathias. Mesdames et Messieurs, je viens ce matin vous présenter les principales tendances des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2020 mais aussi la mise à jour du Rapport de mon bureau qui avait été publié en 2020 et qui portait sur les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les ADF et les Forces de défense et de sécurité (FDS) dans les territoires de Beni au Nord-Kivu, et également dans les territoires Irumu et Mambasa en Ituri.

Concernant les principales tendances des violations en 2020, il faut surtout noter que les violations et atteintes aux droits de l'homme sont en hausse. En 2020, nous avons documenté 7.909 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC. Ce qui représente une moyenne de 659 violations par mois. Ces chiffres sont en hausse de l'ordre de 21 % par rapport à 2019.

Cette augmentation résulte de la détérioration de la situation sécuritaire dans les provinces affectées par les conflits armés, notamment le Nord-Kivu, l'Ituri et le Sud-Kivu où le Bureau conjoint a enregistré l'écrasante majorité des violations et atteintes aux droits de l'homme au cours de l'an 2020. Au moins 2.945 civils ont été tués dont 553 femmes et 286 enfants. Les membres des groupes armés ont été responsables des exécutions sommaires d'au moins 2.487 parmi ces victimes.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Les 7 % des violations documentées sur l'ensemble du territoire ont été commises dans les provinces non affectées par les conflits. La moitié de ces violations a été enregistrée dans la province du Haut-Katanga et 24 % à Kinshasa. La quasi-totalité de ces violations est imputable, comme vous pouvez le deviner, aux agents de l'Etat.

Le Bureau conjoint a enregistré 688 victimes de violences sexuelles liées aux conflits en 2020. Une baisse de 35 % par rapport aux 1.054 victimes des violences sexuelles liées aux conflits enregistrées en 2019. Les groupes armés sont responsables de 70 % des violences sexuelles que nous avons documentées en 2020. Et parmi ces groupes armés, les combattants FDLR ont causé le plus grand nombre de victimes, suivis des combattants Twa dont les Apana Pale, ceux des groupes Maï-Maï ainsi que les Nyatura, le NDC/ Renové, ainsi que les assaillants armés de Djugu et les Rahiya Mutomboki.

En 2020, le Bureau conjoint a documenté 935 violations des droits et libertés fondamentaux liés à des restrictions à l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire. Ceci représente un chiffre en hausse de 20 % par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par le contexte politique qui a été caractérisé par des manifestations publiques qui ont été réprimées des forces de défense et de sécurité, des arrestations arbitraires, intimidations et menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les membres des partis politiques.

Je voudrais aussi souligner que dans le cadre de mesures de prévention établies pour endiguer la propagation de la pandémie de la Covid-19, nous avons enregistré 180 violations des droits de l'homme qui ont occasionné au moins 349 victimes dans 14 provinces du pays.

En 2020, nous avons continué à appuyer les autorités judiciaires dans la lutte contre l'imputé. Dans ce contexte, au moins 118 militaires FARDC, 60 agents de la PNC, 102 combattants des groupes armés et 10 éco-gardes ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme dans l'ensemble des provinces de la RDC. Ce qui traduit un effort important des autorités judiciaires en matière de lutte contre l'impunité.

En 2020, mon bureau a documenté un total de 197 décès en détention, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2019. Ces décès ont été causés par la malnutrition, les mauvaises conditions d'hygiène, le manque d'accès à des soins médicaux. Par ailleurs, nous avons aussi noté que 1.870 personnes se sont évadées des centres de détention, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 64% par rapport à 2019. Cette augmentation est due en grande partie à l'évasion massive qui est survenue à Beni, province du Nord-Kivu, au mois d'octobre 2020, au cours de laquelle 1.380 détenus s'étaient évadés dont certains parmi les plus dangereux.

En 2020, nous avons organisé au moins 133 activités de formation et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la RDC, avec près de 6.959 participants malgré la pandémie. Certaines ont été organisées avec les institutions nationales, en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne la mise à jour dont je vous ai parlé du Rapport sur les atteintes et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les ADF et les Forces de défense et de sécurité (FDS) dans les territoires de Beni (Nord-Kivu), Irumu Et Mambasa (Ituri), je voudrais dire que nous avons publié hier une mise à jour sur ces atteintes et violations qui sont très meurtrières, qui concernent les territoires de Beni (Nord-Kivu), d'Irumu et de Mambasa (Ituri).

Le rapport fait état d'une recrudescence des attaques du groupe armé Forces démocratiques alliées (ADF) contre la population civile dans les territoires d'Irumu et de Mambasa dans la province de l'Ituri et de Beni dans la province du Nord-Kivu au cours de l'année 2020. Ces attaques ont fait au moins 468 personnes tuées dont 108 femmes et 15 enfants, entre juillet et décembre 2020.

Les violences qui ont continué dans les trois territoires ont été accompagnées d'actes de barbarie visant à traumatiser les populations civiles. Le secteur de Ruwenzori dans le territoire de Beni a connu pendant le dernier trimestre 2020 une vague d'attaques de groupes de combattants armés qui ont pillé les maisons et enlevé des populations civiles. Au cours de l'année 2020, au moins 534 personnes dont 82 femmes et 39 enfants ont été enlevées, dont 366 entre juillet et décembre. Certains ont été soumis aux travaux forcés jusqu'à ce qu'ils puissent être à mesure de s'échapper. A ce jour, le sort de 457 personnes dont 62 femmes et neuf enfants est inconnu.

Les attaques des ADF contre les civils visent à infliger des souffrances aux populations en représailles contre les opérations militaires, piller les récoltes et enlever des civils qui sont utilisés dans leurs plantations pour des travaux forcés. Les membres de la communauté Twa dans le territoire d'Irumu, province de l'Ituri, ont payé un lourd tribut lors d'une attaque le 14 janvier 2021 au cours de laquelle au moins 14 personnes dont deux femmes enceintes ont été tuées dans un campement dans la Chefferie de Walese Vonkutu. Ces attaques sur les civils ainsi que sur les biens protégés et culturels peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

L'attaque de la prison de Beni en date du 20 octobre 2020 par des combattants des ADF a occasionné l'évasion de plus de 1.300 détenus parmi les plus dangereux, qui étaient tous pratiquement en cours de jugement ou condamnés pour des crimes graves. Et cette évasion a porté un coup dur à la lutte contre l'impunité. Les forces de défense et de sécurité déployées pour combattre les ADF ont fourni des efforts considérables pour défaire les ADF, mais les violations des droits de l'homme qu'elles commettent risquent de saper la confiance de ces populations qu'elles sont déployées pour protéger.

En plus des recommandations formulées dans le rapport public publié en juillet 2020, la mise à jour recommande aux autorités congolaises entre autres de mettre l'accent sur le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors des opérations militaires, en prenant notamment en compte les possibles représailles contre les populations civiles et le besoin d'infrastructures pour le casernement des militaires des FARDC et des agents de la PNC.

Le BCNUDH recommande aux autorités congolaises d'engager les actions nécessaires dans le cadre de la coopération judiciaire pour engager les pays des Grands Lacs à remplir leurs obligations dans le

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

cadre de la lutte contre l'impunité notamment l'Ouganda, dont les victimes congolaises attendent une diligence dans le procès contre le fondateur du groupe armé ADF Jamil Mukulu. Je vous remercie.

Question 1

Patrick Félix Abely (Election-net.com) : Merci beaucoup. M. Aziz Thioye. Vous venez là de peindre un tableau qui est vraiment sombre sur la situation des droits de l'homme en RDC. Mais nous avons vu que hier vous aviez toujours publié ce même rapport-là quand nous étions dans un régime qui est autre que celui-ci, dirigé par celui qui est appelé opposant d'hier, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Comment évaluez-vous la situation entre les deux régimes ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Il faut que j'explique un peu les chiffres pour que vous puissiez comprendre. Il est vrai que la hausse que nous avons notée en 2020 est assez importante, elle est de l'ordre de 21 %, donc comparée à ce que nous avons connue en 2019, où ça avait diminué. Et la diminution, comme vous le savez, était liée effectivement à un meilleur environnement en matière d'espace démocratique. Il y a eu beaucoup plus un environnement meilleur en ce qui concerne l'exercice des droits et libertés par les partis politiques, la société civile, mais également les journalistes en général.

Alors, c'est vrai qu'il y a un motif d'inquiétude quand nous voyons effectivement l'augmentation du nombre de restrictions liées à l'espace démocratique. La seule différence que je pourrais peut-être noter en termes de comparaison, même si les éléments de base ne sont pas les mêmes-, puisqu'il faut des années de référence qui nous permettent de pouvoir faire des comparaisons-, c'est qu'en réalité, nous n'avons pas note dans le cadre de notre travail d'une politique systématique. Une politique systématique signifie en réalité qu'il s'agit de mesures prises au plus haut niveau et qui engagent l'ensemble des forces de sécurité et de défense et en particulier les agents de l'ANR, comme nous l'avons vu dans les années passées où nous avons assisté à une répression systématique de tout ce qui était tentative d'expression libre et démocratique des droits et libertés.

Nous avons vu et vous avez vu au cours de l'année 2020, publiquement je n'ai pas arrêté de dire qu'il y a des vellétés de restriction de libertés démocratiques, surtout chez certaines autorités au niveau provincial. Vous avez beaucoup de gouverneurs de province, vous avez beaucoup d'agents au niveau provincial qui ont pris des mesures qui visaient à intimider, menacer et arrêter avec le concours de l'ANR et certains officiers judiciaires, des journalistes, des membres des partis politiques mais également des défenseurs des droits de l'homme.

Ça engage évidemment la responsabilité de l'Etat, puisque ce sont des autorités administratives. Et au plus niveau, la responsabilité incombe à l'Etat congolais et ceux qui incarnent ces institutions. Mais la différence est à ce niveau-là. Nous n'avons pas pour le moment une politique systématique qui consiste à réprimer à tout va, comme nous l'avons noté il y a quelques années, où de façon systématique les personnes étaient arrêtées, transférées, détenues pour avoir émis un avis contraire à l'avis officiel.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Question 2

David Mahamba/ Larepublique.net (Goma) : Je vois, vous venez de dresser un tableau sombre des cas de violations des droits humains. Alors, je voudrais savoir quels sont les mécanismes mis en place par la Mission onusienne pour atténuer les cas de violations des droits de l'homme en RDC ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : D'abord, faire remarquer une chose, que le Bureau conjoint est une composante de la MONUSCO mais également un démembrement de l'Office du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Donc ce que je dis dépasse la MONUSCO en vérité, puisqu'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays dépend d'un certain nombre de facteurs. J'ai omis de le mentionner dans ma première réponse à la première question.

C'est qu'en réalité, j'ai expliqué les facteurs qui expliquent l'augmentation : c'est la restriction, le retour de restriction à l'espace démocratique mais également une augmentation extrêmement importante, très élevée, des attaques attribuées aux groupes armés. C'est-à-dire le retour d'un nombre très élevé de violations des droits de l'homme et atteintes liées aux conflits en RDC.

93 % des violations que nous avons documentées en 2020 ont été enregistrées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika principalement. Et c'est l'effet principalement des groupes armés, suivis effectivement par les Forces de défense et de sécurité dans le cadre des opérations qui sont menées.

Nous avons noté une réduction du nombre de violations des droits de l'homme attribuées aux FARDC par exemple. Ce qui est quand même assez encourageant. Donc, je pense qu'il est important de le noter : il y a des efforts qui sont en train d'être faits, même si on est encore très loin du compte, du niveau où on aimerait véritablement avoir des forces de défense et de sécurité beaucoup plus respectueuses des droits de l'homme.

Alors, ce que les Nations Unies en général comptent faire, parce que c'est une responsabilité collective, c'est renforcer les capacités des institutions nationales parce que les actions tendant à réduire les violations des droits de l'homme appartiennent aux institutions nationales congolaises.

Ce travail là bénéficie de la contribution des Nations Unies, que ce soit la MONUSCO mais également les agences des Nations Unies qui y travaillent. Il s'agit de créer les conditions pour mettre fin aux conflits, créer les conditions d'une paix, de la sécurité dans les provinces qui sont affectées.

Je rappelle que nous sommes partis d'un nombre beaucoup plus élevé de provinces affectées. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec cinq provinces qui sont véritablement affectées par les conflits.

Donc, il y a des avancées de ce point de vue. Il faut continuer à faire tout le travail nécessaire pour amener ces groupes armés à déposer les armes.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

En 2019, nous avons noté une baisse, parce qu'évidemment l'appel lancé par le chef de l'Etat avait été entendu par pas mal de groupes armés qui avaient décidé spontanément de se regrouper et de déposer les armes. Malheureusement, il n'y a pas eu de possibilité pour ces groupes-là de suivre un processus de désarmement et de réintégration communautaire.

Donc, beaucoup sont retournés dans la forêt pour reprendre leurs activités. Donc ramener la paix et la sécurité sera le premier élément, créer les conditions de sécurité, puisque c'est l'insécurité qui génère les violations des droits de l'homme.

L'autre aspect consiste effectivement à faire en sorte de libérer davantage l'espace démocratique en créant beaucoup plus de garanties de protection pour un exercice libre des droits et libertés. Qu'on puisse mettre fin à tout ce qui est persécutions, arrestations arbitraires, intimidations contre les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, et autres. Et cela demande une volonté politique, ça nécessite aussi effectivement des réformes, l'adoption de lois qui vont permettre de pouvoir véritablement encadrer l'exercice libre du droit à la manifestation, pacifique évidemment, les lois sur la liberté de la presse, les lois sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. Je peux en citer beaucoup.

Donc, c'est une approche globale qui va véritablement permettre de réduire les violations des droits de l'homme dans le pays. Merci.

Question 3

N'Kiere Mai Séraphin/ Agence Congolaise de Presse : Mr Aziz, vous avez parlé des violations au niveau du groupe ADF mais vous ne relevez jamais, à mon avis, l'effort que font les Forces armées de la République démocratique du Congo pour enrayer justement ce mal. On dirait qu'il n'y a rien qui est fait à ce propos alors que le Gouvernement semble dire qu'il y a des efforts pour démanteler tous les réseaux des ADF aujourd'hui. Qu'est-ce que vous en dites ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Merci Séraphin. Séraphin, je suis habitué à certaines de tes questions qui, quelquefois, dénaturent mes propos. Je relis ce que j'ai dit dans ma présentation : les forces de défense et de sécurité déployées pour combattre les ADF ont fourni des efforts considérables pour défaire les ADF. Est-ce une reconnaissance des efforts des autorités congolaises, ou pas ? N'est-ce pas ? On reconnaît les efforts.

Il y a des efforts considérables qui ont été déployés pour défaire les ADF. Mais j'ai dit que les violations que commettent certains membres des forces de défense et de sécurité risquent de saper la confiance des populations ces forces qui sont déployées pour les protéger. Donc je reconnais qu'il y a un effort immense qui a été fait.

Et je l'ai dit d'abord au moment de la présentation du rapport en juillet, où j'ai indiqué qu'en réalité, c'est après le succès des opérations militaires - qui ont réussi à démanteler des bastions des ADF - que les ADF ont changé de stratégie en décidant d'opérer en petits groupes, en essayant de contourner les

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

positions et les lignes de défense des FARDC pour aller les prendre à revers et attaquer les populations qui sont derrière.

Le but poursuivi est de soulever la population contre les FARDC : c'est une stratégie de terreur qui a été adoptée par les ADF et qui, malheureusement, quelquefois, est une stratégie payante. Parce que nous avons vu des manifestations contre les FARDC dans le territoire de Beni mais aussi contre la MONUSCO : c'est l'objectif poursuivi par les ADF qui opèrent en petits groupuscules, qui sont beaucoup plus mobiles et ont étendu leur champ d'opérations pour attirer les FARDC un peu plus vers le Nord, dans le territoire de Mambasa, mais également à Irumu.

C'est difficile, la stratégie est difficile donc nous saluons le travail qui a été fait mais je pense que c'est rendre justice à la présentation que j'ai faite de reprendre fidèlement mes propos et je vous conseille aussi de lire le rapport parce que là vous pourrez mieux comprendre ce que nous avons expliqué en termes de la situation qui a été documentée. Merci.

Question 4

Mike Pakoto/ Top243 News : En faisant une différence entre le pouvoir du Président honoraire, Joseph Kabila, par rapport aux tueries plus précisément à l'est de la République démocratique du Congo, et le pouvoir actuel... parce que mon confrère vient de poser la question mais je ne suis apparemment pas bien éclairé sur ce sujet par rapport à votre réponse.

Deuxièmement, il paraîtrait que certaines prisons ANR que vous connaissez bien dans la ville de Kinshasa ont été supprimées. Est-ce que vous comme le Représentant du département des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Congo, vous affirmez que réellement, certaines prisons secrètes qui ont été presque éparpillées dans la ville de Kinshasa sous le pouvoir de Joseph ont été supprimées sous le leadership de Felix Tshisekedi Tshilombo ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : D'abord, je ne compare pas la situation sous le Président que vous appelez honoraire, et sous le Président actuel. Je pense qu'il faut qu'on comprenne un peu : j'ai dit que les références ne sont pas les mêmes. Quand vous comparez, vous comparez des situations qui sont similaires : les situations sont différentes.

Et j'ai bien indiqué que sous Kabila, on avait un plus grand nombre de provinces qui étaient affectées par le conflit. Aujourd'hui, vous avez cinq provinces qui sont affectées par le conflit. Il y a des progrès, il ne faut pas les nier et c'est ce que nous avons dit. Nous ne pouvons pas nous-mêmes nier les avancées qu'il y a eu, le conflit est maintenant circonscrit à cinq provinces.

Mais ce que nous avons noté c'est qu'en réalité, il y a eu une augmentation des violations des droits de l'homme qui sont liées au conflit, et une partie qui est liée aux restrictions de l'espace démocratique. Pour être un peu plus précis, jusqu'en 2018, le nombre des violations des droits de l'homme était à la fois très élevé pour les restrictions liées à l'espace démocratique mais également pour celles liées au conflit. Ça veut dire qu'il y avait une répression qui était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org - tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Ce qui nous inquiète, c'est qu'en réalité, l'année dernière on avait eu une baisse, une relative diminution depuis 2019, du nombre de violations des droits de l'homme liées aux restrictions de l'espace démocratique, et nous avons une légère augmentation cette année. Nous l'avons dit, il y a des velléités, une volonté des certaines autorités, de recourir aux anciennes pratiques.

Ça me permet de parler du dernier volet de votre question, les prisons secrètes de l'ANR. Une prison secrète par définition, je ne suis pas sûr que vous les connaissiez : vous ne pouvez pas connaître une prison secrète, une prison secrète, par nature, est secrète, vous ne pouvez pas connaître son emplacement...

Quand le Président, dans sa bonne volonté, a décrété la fermeture et la fin de la détention des personnes au secret, nous avons applaudi. Et nous avons dit la difficulté qu'il y a, en l'absence d'une volonté de l'ANR de dire quels sont les lieux de détention secrète qui existent dans la ville de Kinshasa, d'aller les contrôler.

Ce que je peux dire, sur la base de mon travail et des informations qui sont collectées, c'est que nous avons de moins en moins de problèmes pour rechercher des individus. Ce que nous avons beaucoup fait au cours des dernières années, où nous étions obligés à chaque fois de rechercher des individus sans savoir où est-ce qu'on les avait détenus. Donc de plus en plus, ceux qui sont détenus à l'ANR, nous savons que c'est l'ANR qui les détient, et ces personnes sont transférées ; ça aussi, c'est un changement qu'il faut noter. Ces personnes sont transférées, détenues moins longtemps à l'ANR et sont présentées à un juge un peu plus rapidement. Ça aussi, c'est une différence de taille.

Question 5

Victoire Muliwavyo/ Lesvolcansnews.net (Goma) : Je reviens sur la question de l'évasion avec Aziz Thioye. Vous avez parlé du nombre important d'évasions qui ont été remarquées, enregistrées en République démocratique du Congo, spécifiquement à Beni où d'ailleurs, la MONUSCO ainsi que les FARDC mènent des opérations. Je pense que ces évasions sont dues aux mauvaises constructions des maisons carcérales. Est-ce que vous pensez à cet aspect, que la MONUSCO appuie logistiquement la RDC et les FARDC ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Oui, il est vrai que concernant les conditions des centres de détention en RDC – c'est un secret de polichinelle, on n'a pas arrêté de le dire – il y a eu beaucoup d'évasions dans ce pays, et les évasions représentent un recul pour tous les efforts qui sont déployés pour arrêter et poursuivre, dans les efforts de lutte contre l'impunité. C'est vraiment dommage que des efforts soient consentis pour poursuivre, arrêter, juger et détenir, et que du fait des mauvaises conditions de détention ou de prisons vétustes, ces détenus parviennent à s'échapper ; c'est quelque chose que nous déplorons.

Je voudrais juste rendre justice à nos collègues qui travaillent sur les affaires correctionnelles à la MONUSCO qui, depuis quelques années, mènent un travail remarquable dans le cadre du renforcement des capacités, avec le ministère de la Justice, pour soutenir le département, la division des affaires pénitentiaires de ce ministère.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Ce travail consiste à améliorer les conditions de détention. Il y a des pavillons qui ont été améliorés, qui ont été réhabilités, réfectionnés, pour permettre d'améliorer les conditions de détention. Il y a des formations qui consistent aussi à améliorer la connaissance et tout le travail de gestion des détenus dans les prisons. On est très loin du compte, il y a beaucoup de travail à faire mais il y a des efforts extrêmement importants qui ont été consentis.

Il faut reconstruire des prisons, il faut étendre la capacité des prisons, il faut améliorer l'accès aux soins, il faut améliorer la nourriture des détenus, ça demande des budgets et malheureusement, au cours de l'année 2020, l'Etat a eu des difficultés pour libérer des ressources nécessaires pour réellement s'occuper des détenus. La COVID-19 est passée par là aussi, même si ça ne justifie pas tout cela. Il y a tout un effort à faire.

Ce que je peux dire, c'est qu'il y a le retour de la coopération bilatérale et multilatérale aujourd'hui, qui va permettre à la RDC, dans une certaine mesure, d'engager des actions décisives en vue certainement d'améliorer les conditions dans les lieux de détention, de réfectionner les prisons, de soutenir les priorités dans le cadre de la réforme de la justice... Parce qu'aussi, c'est de cela qu'il s'agit : il faut travailler à envoyer moins de personnes en prison et peut-être envisager d'autres options qui pourront permettre réellement d'améliorer la situation.

Question 6

Saint Germain Ebengo/ Patrie News : Votre dernière documentation des tendances relatives aux droits de l'homme arrive au moment où nous sommes dans l'expectative de la formation du nouveau gouvernement avec ses ministères traditionnels dont celui des Droits humains. Quelles sont vos attentes par rapport à ce dernier surtout au regard de sa synergie avec le ministère de la Justice ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Le chantier est connu. Je pense que pour le nouveau ou la nouvelle ministre qui va arriver, il y a des priorités qui ont été identifiées et qui attendent d'être mises en œuvre. Je vous renvoie au document de réforme de la justice et qui définit un certain nombre des priorités. Beaucoup de ces priorités n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons liées au contexte politique mais je pense que c'est un document extrêmement important qui avait été élaboré par l'ancienne équipe du ministère de la Justice qui est encore là et qui peut guider le travail des nouvelles autorités qui seront à la tête de ce ministère.

Il en va de même aussi pour les priorités qui ont été identifiées concernant la justice de transition qui vont nécessairement traverser le mandat des nouvelles autorités. Que ce soit le ministre de la Justice ou celui des Droits humains. Parce que la justice transitionnelle concerne à la fois des aspects judiciaires et non judiciaires, et dans les aspects non judiciaires, il y a des indications qui ont été données, une réflexion est en cours pour essayer d'appuyer le pays dans cette direction-là.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlcy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukoki@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Question 7

John Ngoy/ La Prospérité : M. Aziz, si à l'est du pays ce sont des rebellions qui causent l'insécurité, dans d'autres provinces dont principalement à Kinshasa la capitale, je pense que ce sont les actions politiques qui jouent le rôle de précurseur à l'instabilité sécuritaire et même à des éventuelles violations des droits de l'homme. Nous assistons depuis le début de cette année à un chamboulement dans l'univers politique et même dans le corpus institutionnel. Déjà aujourd'hui, il y aura un nouveau bureau définitif. J'ai pris part dernièrement à une conférence de presse d'un acteur politique qui a dit que s'il constatait qu'il y a toujours ce qu'ils appellent des violations des lois du pays, ils pourront user des voies démocratiques pour appeler à l'arrêt de toutes ces violations dont notamment des marches pacifiques de leurs militants. La difficulté c'est que s'ils organisaient ces marches avec la pandémie du coronavirus, le gouvernement certainement pourrait dire non. Donc on tend vers des nouvelles violations des droits de l'homme parce que ces militants seront dans la rue et les forces policières vont les empêcher. Quel rôle la MONUSCO joue pour apaiser cette situation ?

Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme [Aziz Abdoul Thioye] : Il est vrai que nous avons noté que dans le cadre de la pandémie, il y a eu des restrictions à l'espace démocratique. Il y a des manifestations qui ont été prévues par les mouvements citoyens qui ont été réprimées sous prétexte de lutte contre la propagation de la maladie. A Beni, à Kinshasa et dans beaucoup d'autres endroits ou à Goma et ailleurs, les autorités administratives ont refusé d'autoriser des marches pacifiques.

Evidemment, ce que nous pouvons dire, et c'est notre ligne que nous avons depuis plusieurs années, il ne faudrait pas interdire de manière systématique les marches. Toute interdiction doit tenir compte des circonstances précises, de temps et de lieu. L'appréciation doit être faite sur cette base-là.

Mais je ne peux pas non plus dire que oui, vous avez le droit de manifester. L'autorité a le pouvoir de dire que tenant compte des circonstances, votre marche pourrait présenter une menace à l'ordre et la sécurité. Donc c'est un pouvoir qui lui est donné, il faudrait que ce pouvoir puisse être exercé dans le respect des règles de procédure et de façon non discriminatoire.

Porte-parole de la MONUSCO par intérim [Mathias Gillmann] : Merci Beaucoup Aziz. Merci à tous.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06